

# CI Com

Genève

---

## **PROCES-VERBAL de L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 24 juin 2010**

L'Assemblée est ouverte à 11 h 00 précises par Monsieur Charles L. Perret, Président, qui désigne Monsieur Claude Chabanel, aux fonctions de secrétaire de l'assemblée.

Monsieur le Président constate que l'assemblée a été régulièrement convoquée par une publication dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce, en date du 2 juin 2010. Sont présentes ou représentées 570'000 actions nominatives et 2'051 actions au porteur soit 61.18% des voix.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à l'organe de révision (Ernst & Young, Lausanne, représenté par Monsieur Jean-Luc Wassmer). Il commente le rapport de gestion pour l'exercice 2009. Il explique les événements figurant dans ce rapport.

Après cette intervention, Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a des remarques à formuler quant à l'ordre du jour de la présente assemblée.

Aucune remarque n'étant formulée, Monsieur le Président passe à l'ordre du jour proprement dit.

### **1. Approbation du rapport annuel et des comptes de l'exercice 2009**

Aucune question n'étant posée, Monsieur le Président rappelle les conclusions de ce rapport en recommandant d'approuver les comptes consolidés.

Il passe la parole à l'organe de révision qui procède à la lecture de son rapport et conclut à l'adoption des comptes.

Monsieur le Président met ensuite aux voix l'approbation du rapport annuel et des comptes de l'exercice 2009. Le rapport annuel et les comptes sont approuvés à l'unanimité.

### **2. Décharge aux membres du conseil d'administration**

Le conseil d'administration propose à l'Assemblée de voter la décharge pour sa gestion de l'exercice 2009. Aucune question n'étant posée, Monsieur le Président soumet cette question au vote de l'Assemblée.

La décharge est acquise aux membres du conseil d'administration par :  
569'997 actions nominatives (les administrateurs porteurs de 3 voix s'étant abstenus) et 2'051 actions au porteur.

### **3. Décision relative à l'affectation du résultat ressortant du Bilan**

Le conseil d'administration propose de reporter à nouveau le résultat ressortant du Bilan. La décision est prise à l'unanimité de l'assemblée.

#### **4. Election du Conseil d'administration**

Le conseil d'administration propose de réélire Monsieur Michel Favre dont le mandat est arrivé à échéance, pour un mandat de trois ans. Il propose également d'élire Monsieur Michel Réthoret, nouveau membre également pour une période de trois ans.

MM Michel Favre et Michel Réthoret sont élu à l'unanimité.

Monsieur le président informe les actionnaires de sa décision de démissionner du Conseil d'administration. L'assemblée le remercie pour le travail effectué pour la société durant ses années d'activité.

#### **5. Election de l'Organe de Révision pour 2010**

En raison de la réorganisation qu'a connue le groupe, Monsieur le Président propose l'élection d'un nouvel Organe de Révision, Berney & Associés SA, Genève. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Monsieur le président remercie Ernst & Young, Lausanne pour sa collaboration passée.

#### **6. Informations générales sur le redéploiement de la société**

Monsieur Réthoret informe les actionnaires de l'activité de Dual Holding. Cette dernière possède une trentaine d'immeubles sur Genève et dans la région. Son but est de développer ce parc au sein d'une entité cotée. En conséquence et en fonction de la vitesse avec laquelle se fera ce développement, il est probable que les titres de Ci Com SA doivent à l'avenir être cotés au standard pour les sociétés immobilières. Ce sera le cas lorsque plus des deux tiers de ses revenus proviendront, de façon continue, d'activité immobilière.

Monsieur Réthoret informe également les actionnaires de l'avancement du projet immobilier dans un quartier un plein développement de Bâle (environ 22'000 m<sup>3</sup> à usage d'activité sur 3 étages, un rez-de-chaussée et un parking en sous-sol).

#### **7. Divers**

Monsieur le président informe les actionnaires de la décision prise par le Conseil d'administration de changer de référentiel comptable. Le groupe applique actuellement les normes internationales IFRS. Ces normes deviennent de plus en plus complexes et entraînent des coûts toujours plus importants pour la société. Le Conseil a donc décidé d'adopter les normes suisses FER, mieux adaptées à sa taille et son activité.

Ce changement de normes implique un changement du standard réglementaire de cotation. Actuellement coté au segment principal (« Main standard »), les titres de la société seront cotés au segment secondaire (« Domestic standard »).

Monsieur le président informe également les actionnaires de la nomination d'un directeur financier du groupe, Monsieur Georges Gard.

Aucun divers n'étant soulevé, l'ordre du jour étant épuisé, la parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président lève l'assemblée à 11 h 45.

Genève, le 24 juin 2010

Le Président



C. Perret

Le Secrétaire



C. Chabanel